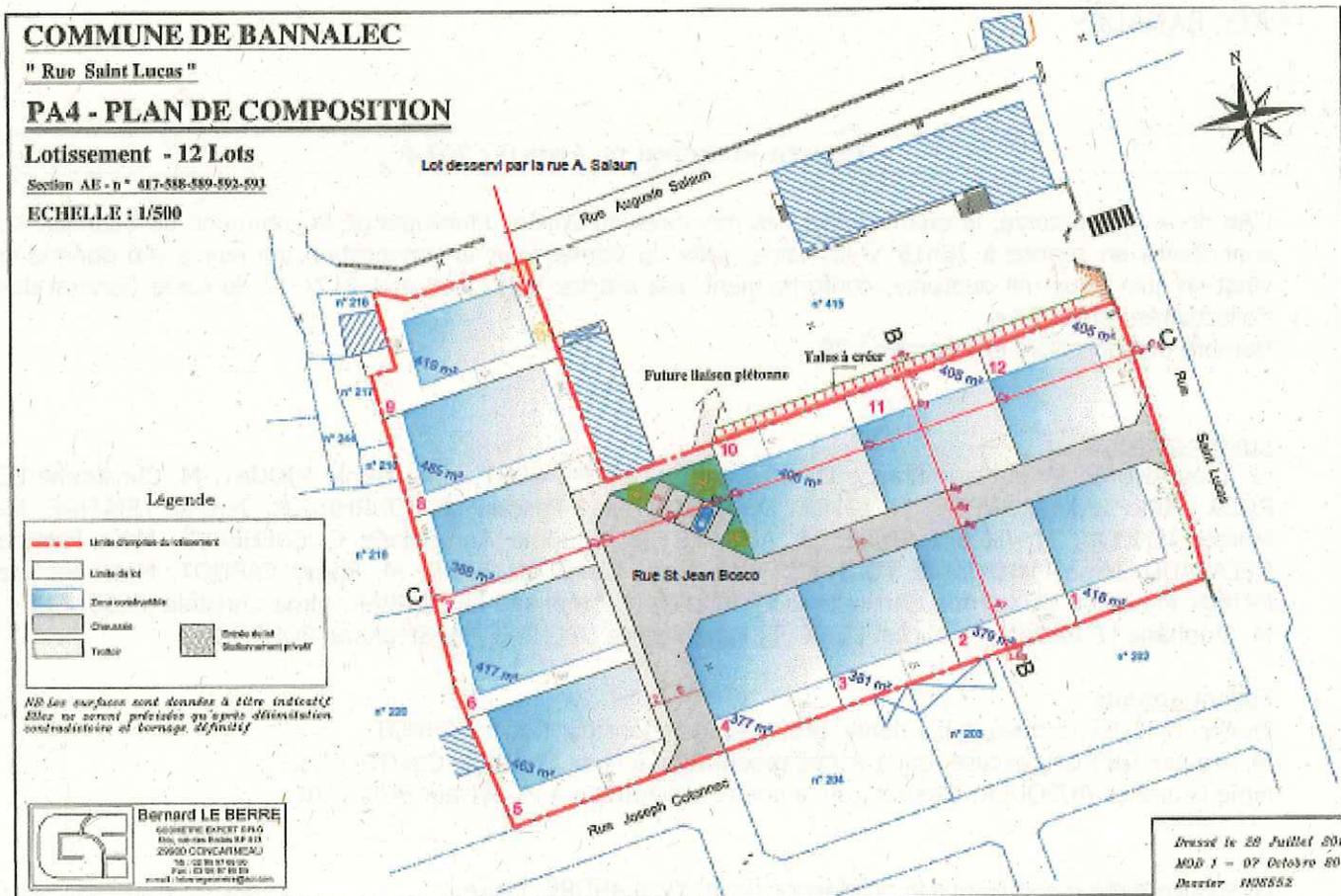


**DEL 04.07.2014-083 : Dénomination de rue – rue Saint-Jean-Bosco**

Un permis d'aménager 12 lots a été accordé le 17 novembre 2011 à la société Delta Conseil. Il convient d'attribuer un nom de rue à la voie de desserte du lotissement qui est raccordée sur la rue Saint-Lucas et la rue Joseph-Cotonnec. Seul l'accès au lot N°9 s'effectue à partir de la rue Auguste-Salaun. Le projet étant situé sur le site de l'ancien collège St Jean Bosco, il a été proposé le nom suivant : Rue Saint-Jean-Bosco. Ce nom est proposé à l'assemblée délibérante, seule compétente en matière d'odonymie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Nomme** la rue rue Saint-Jean-Bosco conformément au plan suivant :



**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Reçu à la Préfecture  
du Finistère le  
- 9 JUL. 2014

Le Maire,  
  
Yves ANDRE.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Stéphane LE PADAN, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

#### Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Roger CARNOT,  
M. Arnaud TAËRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Christelle COUTHOUIS,  
Mme Laurence ANSQUER, excusée, qui a donné procuration à M. Sylvain DUBREUIL.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2014.